A\$/HO

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011-\_1104PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'amendement des statuts du Fonds monétaire international sur la réforme du Conseil d'administration approuvé par la résolution n° 66-2 du Conseil des gouverneurs en date du 15 décembre 2010.

> Visa CF N°0805 30-12-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n° 021-2011/AN du 25 octobre 2011 portant autorisation de ratification de l'amendement des statuts du Fonds monétaire international sur la réforme du Conseil d'administration approuvé par la résolution n° 66-2 du Conseil des gouverneurs en date du 15 décembre 2010

VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

## **DECRETE**

Est ratifié l'amendement des statuts du Fonds monétaire international sur la réforme du Conseil d'administration approuvé par la résolution n° 66-2 du Conseil des gouverneurs en date du 15 décembre 2010.

## ARTICLE 2:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

> Ouagadougou, le 30 decembre 2011

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie Bembank

et des finances

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Yipènè Djibrill BASSOLE